

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 4

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On ne ferait en somme qu'appliquer au travail mécanique et aux adultes les mesures que l'on a depuis longtemps déjà mises en pratique pour les enfants en ce qui concerne le travail intellectuel.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

La Section de Glaris aux Sections-sœurs.

Chers Camarades,

En vous communiquant ci-dessous le programme, à l'occasion de notre prochaine Assemblée des Délégués, nous espérons avoir le plaisir de pouvoir vous saluer nombreux à Glaris, où vous y êtes tous cordialement invités :

Samedi, 20 mai.

De 4 à 5 $\frac{1}{2}$ h. du soir. — Réception à la gare des Délégués et hôtes.

De 4 à 6 h. — Distribution des cartes de fête (à fr. 5) aux « 3 Eidgenossen ».

De 4 à 7 h. — Réunion facultative aux « 3 Eidgenossen ».

A 7 $\frac{1}{2}$ h. — Souper.

A 8 $\frac{1}{2}$ h. — Soirée familiale.

Dès minuit. — Rentrée dans les quartiers.

Dimanche, 21 mai.

Dès 6 $\frac{1}{2}$ h. matin. — Déjeuner.

A 7 $\frac{3}{4}$ h. précises. — Ouverture de l'Assemblée des Délégués dans la *Salle du Grand Conseil*.

De 8 à 8 $\frac{1}{2}$ h. — Réunion sur la « Rathausplatz » des participants ne prenant pas part à l'Assemblée. Quelques-uns de nos membres se mettent

à leur disposition pour une excursion dans les environs.

A 11 $\frac{1}{4}$ h. — Réunion des Délégués et hôtes sur la « Rathausplatz ».

A 11 $\frac{1}{2}$ h. — Cortège en ville.

A midi. — Banquet officiel à l'hôtel « Löwen », pendant lequel aura lieu la distribution des diplômes pour les travaux de concours écrits.

A 2 h. après midi (s'il fait beau temps). — Excursion à Klöenthal.

Vers 7 h. soir. — Retour à Glaris, de façon à pouvoir prendre le train à 7 $\frac{1}{2}$ h.

Nos cartes de fête sont à fr. 5 et donnent droit : au souper, banquet, logement dans les hôtels et déjeuner dans ceux-ci.

En vous saluant cordialement, croyez, chers Camarades, à nos bons sentiments.

Au nom de la Section de Glaris :

Le Président, Le Secrétaire,

D^r DE TSCHARNER. Herm. BRIST.

Glaris, le 12 mars 1903.

Le Comité central aux Sections,

Chers Camarades,

Nous ne pouvons qu'attirer votre attention sur le programme ci-dessus, qui sert d'invitation à tous, et vous prions en conséquence de répondre nombreux à l'appel qui vous est fait. Nous sommes dores et déjà assurés de l'accueil que nous réserve la Section de Glaris, qui met tout son soin à nous recevoir dignement.

Il vous est maintenant *expressément* recommandé de nous faire savoir, *d'ici au 30 avril au plus tard*, de même qu'à la Section de Glaris, le nombre aussi exact que possible de

vos délégués et hôtes, ainsi que leurs noms.

Recevez, chers Camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central :

Le Président, Le Secrétaire,

P. DELACRAUSAZ, A. TESTAZ.

Lausanne, le 16 mars 1905.



Assemblée générale de la Croix-Rouge.

(Section des Messieurs.)

Le jeudi 16 mars, au local de la Société militaire, la Société de la Croix-Rouge avait son assemblée générale.

Dire qu'il y avait foule serait peut-être exagéré, cependant un nombre respectable de membres étaient présents.

L'activité de la Société a été en notable progrès sur les années précédentes, le nombre des membres a également augmenté d'une façon réjouissante.

La Société s'est plus spécialement occupée, pendant l'année 1904, de l'établissement d'un matériel pratique de secours en cas d'accidents dans la haute montagne et n'a épargné pour cela ni temps ni argent.

Une ceinture (ceinture primée de M. Bobillier) contenant tous les objets indispensables aux premiers secours, a été définitivement mise au point et étudiée pratiquement par la Société militaire sanitaire suisse. Elle a été reconnue à l'usage parfaitement adaptée à sa destination et peut être recommandée à toutes les stations de haute montagne.

Une de ces ceintures sera remise à la Société militaire sanitaire suisse pour ses exercices, une autre sera déposée à la station de secours en cas d'accident au Salève, probablement aux Sources. (Pour quelques jours une de ces ceintures est déposée chez son constructeur, M. Demaurex, à la Fusterie, qui se fera un plaisir de la démontrer aux intéressés.)

Pour compléter ce matériel, deux brancards ont été, l'un acheté (brancard pliant Velleda), l'autre créé de toutes pièces sur un principe tout à fait nouveau, qui a paru à l'Assemblée pouvoir rendre de réels services. La Société militaire sanitaire a bien voulu se charger d'en faire la démonstration pratique. (Un premier essai fait avec ce brancard, dimanche 26 mars, dans les rochers du Salève, a été concluant, les résultats en sont excellents.)

Un autre moyen de secours, non moins important, a été étudié par la section. Une trousse *absolument inaltérable*, renfermant tout le nécessaire pour parer aux morsures de vipère, a été construite sous l'habile direction d'un membre de la Société, M. le Dr Finck, pharmacien. (Ces trousse sont vendues aux membres de la section, ainsi qu'aux médecins qui en feront la demande, au prix de revient, soit 20 fr., par M. le Dr Finck).

Cinq de ces trousse ont été réparties dans le canton comme suit :

Jussy : M. le Dr Cattin.

Bernex : M. le Dr Dutrembley.

Avully : M. le Dr Rotschy.

Satigny : M. le Dr Wintzenried.

Versoix : M. B. Savoie, pharmac.